Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Avis public

Budget 2020

La CMQ a adopté, le 14 novembre 2019, son budget de fonctionnement pour l'année 2020, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	**4 227 699 $**
Administration générale	1 853 100 $
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	448 154 $
Environnement	571 165 $
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 315 180 $
Autres –Contingences et imprévus	40 100 $
Revenus	**(200 000 $)**
Affectation de surplus	**(400 000 $)**
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	**3 627 699 $**

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	**175 000 $**
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	**175 000 $**

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	**411 346 $**
Élaboration, suivi et coordination	159 315 $
Mise en œuvre du PMGMR	252 031 $
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	**411 346 $**

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	**519 758 $**

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 15 novembre 2019

La secrétaire corporative,

Marie-Josée Couture

Marie-Josée Couture, avocate